Envoyé en préfecture le 24/05/2022
Reçu en préfecture le 24/05/2022
Affiché le
ID : 045-284500261-20220520-DEL2022_15-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N°2022-15

BUDGET 2022 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Douze Mai 2022 à 10 Heures,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, 20 avenue des Droits de l'Homme à ORLEANS, sous la Présidence de Madame Florence GALZIN, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents et pouvoirs : 22
Quorum : **16**
Date de convocation : 5 Mai 2022

Présents :

- Madame GALZIN Florence - Maire de Châteauneuf-sur-Loire
- Madame MARTIN Valérie - Maire de Lorris
- Monsieur FEVRIER Albert – Maire de Ladon
- Monsieur DEMAUMONT Franck – Maire de Châlette sur Loing
- Madame DESNOUES Véronique - Adjointe au Maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle
- Monsieur BRICHARD Gérard - Maire de Desmonts
- Madame AUVRAY Chantal - Adjointe au Maire de Sermaises
- Madame MELZASSARD Corinne – Conseillère municipale de Château-Renard
- Monsieur NIEUVIARTS Hervé - Maire de Marcilly en Villette
- Monsieur TURPIN Joël – Maire de Saint Martin d'Abbat
- Madame TESSIER Muriel - Conseillère Municipale de Darvoy
- Madame MARTIN Pauline - Présidente de la Communauté de Communes des Terres du val de Loire
- Monsieur LACROIX Bruno – Adjoint au Maire de Fleury les Aubrais
- Madame FLEURY Line – Vice-Présidente du Conseil Départemental

Etaient absents et excusés mais avaient donné pouvoir :

- Monsieur PELLE Jean-Michel	à	Madame GALZIN Florence
- Madame DURAND-GABORIT Anne	à	Madame MARTIN Pauline
- Monsieur RAT Emmanuel	à	Monsieur NIEUVIARTS Hervé
- Monsieur HARDOUIN Patrick	à	Madame MARTIN Valérie
- Monsieur CHOUIN Stéphane	à	Madame FLEURY Line
- Monsieur NERAUD Frédéric	à	Madame MELZASSARD Corinne
- Monsieur CAMMAL Francis	à	Monsieur TURPIN Joël
- Monsieur JACQUET David	à	Monsieur BRICHARD Gérard

Madame BELLANGER Christelle, assurant l'intérim du Payeur Centre Val de Loire et Loiret, était absente et excusée à la réunion.

Envoyé en préfecture le 24/05/2022
Reçu en préfecture le 24/05/2022
Affiché le
ID : 045-284500261-20220520-DEL2022_15-DE

Madame la Présidente expose que le Centre de Gestion a perçu en ce début d'année 2022 une subvention non prévue au budget de 59 000 € du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP).

Il est proposé de constater cette recette supplémentaire en section de fonctionnement et de procéder à des virements de crédits en section d'investissement pour d'une part régulariser le montant des amortissements 2022 et d'autre part augmenter les crédits d'investissement en matériel informatique et matériel de transport.

a. Amortissements :

Après échanges avec la trésorerie en tout début d'année 2022 et après pointage de l'état de l'actif, deux anomalies sont apparues qu'il convient de corriger au moyen d'une décision modificative :

- 3 écritures comptables (3 mandats) ont été passés entre mars et juin 2021 concernant le site internet pour les sommes respectives suivantes : 6084 €, 1152 €, et 7972,10 € soit un total de 15 208,10€.

  En tout début d'année 2022, au moment du pointage de l'état de l'actif, il est apparu que le numéro d'inventaire était bien rattaché au bien sur les mandats mais qu'il ne figurait pas sur la fiche du bien. Ce qui explique que cela n'a pas été pris en compte dans les amortissements. Afin de régulariser la situation et en accord avec le comptable, ces mandats seront rattachés au numéro d'inventaire 2021-site internet phase 2.
  Par conséquent, il convient de prévoir une somme supplémentaire de 7 604,05 € au titre des amortissements 2022 car l'amortissement du site internet est réalisé sur 2 ans.

- Compte 203 : les mandats passés dans le cadre des études (maitrise d'œuvre, contrôle technique, etc.) en lien avec les travaux d'aménagement des locaux réalisés en 2021 ont été imputés au compte 203. Les sommes inscrites à ce compte sont en principe non amortissables. Or elles ont été prises en compte dans les amortissements. Une fois les travaux réalisés, ces sommes devaient basculer au chapitre 21. Et comme elles sont rattachées au bien, elles ont de nouveau été pris en compte dans les amortissements. Il convient de neutraliser ce doublon en réduisant ces amortissements de 1514 €.

b. Augmentation des crédits de dépenses en section d'investissement afin de permettre l'acquisition :

- De matériels informatiques (compte 2183) : acquisition de 2 switchs, d'un nouveau pare-feu, et d'écrans supplémentaires ;

- De véhicules hybrides (compte 2182) : 64 200 € TTC pour l'achat de 3 Toyota Yaris hybride alors que le budget prévu initialement était de 58 792,88 € TTC.

Afin que le budget reste équilibré le solde de 15 409,95 € serait porté en dépenses de fonctionnement au compte 6061 fournitures non stockables - eau énergie.

Il est ainsi proposé au conseil d'administration d'adopter la décision modificative n°1 correspondante :

Envoyé en préfecture le 24/05/2022
Reçu en préfecture le 24/05/2022
Affiché le
ID : 045-284500261-20220520-DEL2022_15-DE

	Dépenses		Recettes	
Section de fonctionnement	Compte 6061 fournitures non stockables	+ 15 409,95 €	Compte 70638	+ 59 000 €
	Compte 023	+ 37500 €		
	Compte 6811	+ 6090,05 €		
	TOTAL	**59 000 €**	**TOTAL**	**59 000 €**

Section d'investissement	Compte 2182	+ 7000 €	Compte 021	+ 37 500 €
	Compte 2183	+ 36 590,05 €	Compte 28051	+7604,05 €
			Compte 28135	-1514 €
	TOTAL	**43 590,05 €**	**TOTAL**	**43 590,05 €**

Approuvé à l'unanimité
Pour extrait certifié conforme
ORLÉANS, le 20 MAI 2022

La Présidente

Florence GALZIN

Envoyé en préfecture le 24/05/2022
Reçu en préfecture le 24/05/2022
Affiché le
ID : 045-284500261-20220520-DEL2022_15-DE